Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'AIGOUAL

Nombre de membres : En exercice : *19* Présents : *14* Absents ayant donné pouvoir : 3 Absents excusés : 0 Absents : 2 **Convocation :** Envoyée le : 07/02/2024 Affichée le : 07/02/2024	L'An deux mil vingt quatre Le 15 Février à 18 heures, Le Conseil Municipal de la commune de VAL-D'AIGOUAL, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Joël GAUTHIER, Maire.
Présents : Joël GAUTHIER, Florence MESTRE, Serge VLIEGHE, Gilles BERTHEZENE, Ghislaine TEULON, Raymond THION, Christian PIALOT, Sébastien CHAILLEUX, Michel MONNOT, Marion BLANCHAUD, Bernard GRELLIER, Isabelle ARAMU, Michaela FERNANDEZ , Caroline KRUTEN **Procurations** : Ghislain DOMERGUE à Florence MESTRE, Elvine DUMONT à Gilles BERTHEZENE, Floriane REILHAN à Raymond THION **Absents :** Audrey REMOND, Florence GARY **Secrétaire de séance :** Marion BLANCHAUD	

1- Approbation PV séance du 29/12/2023

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.
Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal du 29 Décembre 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Joël GAUTHIER

MAIRIE DE VAL-D'AIGOUAL
30 (Gard)

Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présenter délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente

Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Décembre 2023 A 14H

EN MAIRIE DE VAL-D'AIGOUAL

Nombre de membres : En exercice : *19* Présents : *12* Absents ayant donné pouvoir : 4 Absents excusés : 0 Absents : 2 **Convocation :** Envoyée le : 22/12/2023 Affichée le : 22/12/2023	L'An deux mil vingt trois Le 29 Décembre 2023 à 14h, Le Conseil Municipal de la commune de VAL-D'AIGOUAL, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Joël GAUTHIER, Maire.
Présents : Joël GAUTHIER, Florence MESTRE, Serge VLIEGHE, Gilles BERTHEZENE, Ghislain DOMERGUE, Ghislaine TEULON, Floriane REILHAN, Raymond THION, Christian PIALOT, Michel MONNOT, Marion BLANCHAUD, Bernard GRELLIER **Procurations** : Isabelle ARAMU à Serge VLIEGHE, Elvine DUMONT à Gilles BERTHEZENE, Sébastien CHAILLEUX à Joël GAUTHIER, Michaela FERNANDEZ à Michel MONNOT **Absents :** Audrey REMOND, Caroline KRUTEN **Secrétaire de séance :** Marion BLANCHAUD	

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr CHAILLEUX Sébastien est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Adoption de l'ordre du jour

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Municipal est invité à adopter l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour.

2023-12-29--001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/12/2023

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08/12/2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal du 08/12/202

Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

2023-12-29--002

ATTRIBUTION DU MARCHE DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COLLECTIVITE – AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES MARCHES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 etL.2122-22.4 ;
Vu l'avis de publicité relatif à l'appel public à concurrence pour la souscription des contrats d'assurance de la collectivité, renouvellement des contrats au 01/01/2024 pour 4 ans, envoyé pour publication, le 31/10/2023 et publié le 03/11/2023 dans les supports suivants « Le Réveil du Midi », annonce dématérialisée sur le site marchespublics-smica.safetender.com.
Considérant qu'aucune offre n'a été déposée hors délai,
Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
Considérant le procès-verbal de la commission d'appels d'offres

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour la mise en place de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 1er janvier 2024, pour une durée de 4 ans.

Il vous est rappelé la nature des différents contrats, à savoir :
Lot 1 : assurance des responsabilités et risques annexes
Lot 2 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes
Lot 3 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
Lot 4 : assurance des prestations statutaires

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 3 compagnies d'assurances avant le 08/12/2023, 12 heures.
Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées "admises à concourir ».

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés.
Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Pour les lots 1 à 3 :
- Valeur technique de l'offre : pondération : 55 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres.
- Tarifs appliqués : pondération de 45 %

Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

Pour le lot 4 :
- Valeur technique de l'offre : pondération : 30 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres.
- Tarifs appliqués : pondération de 40 %
- Assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres, etc. ...) : pondération de 30 %

Ce marché doit désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant le Maire à signer les différents actes d'engagement.
Aussi, vous est-il demandé d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce marché avec la compagnie d'assurance retenue et pour les montants désignés ci-dessous,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

- **Lot 1 : Assurance des responsabilités et des risques annexes** :
Compagnie retenue : Compagnie d'assurances SMACL - 141 av Salvador Allende 79031 Niort cedex 9
Prime annuelle de 8 860,44 € TTC

- **Lot 2 : Assurance des véhicules et des risques annexes** :
Compagnie retenue : Compagnie d'assurances SMACL - 141 av Salvador Allende 79031 Niort cedex 9
Prime annuelle de 6 884,89 € TTC

- **Lot 3 : Assurance de la protection fonctionnelle agents/élus** :
Compagnie retenue : Compagnie d'assurances SMACL - 141 av Salvador Allende 79031 Niort cedex 9
Prime globale annuelle : 326,52 € TTC

- **Lot 4 : Assurance des Prestations Statutaires** :
Compagnie retenue : Compagnie d'assurances SMACL - 141 av Salvador Allende 79031 Niort cedex 9
Prime annuelle : 19 064,21 € TTC

Accusé de réception en préfecture
030-200082725-20240215-DEL_0215248_01-DE
Reçu le 20/02/2024

DIT que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pièces jointes à la présente délibération :

- Registre de remise des plis
- Tableau d'ouverture des offres
- Rapport d'analyse des offres des candidats
- Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonies des vœux :

- Siae : Vendredi 5 janvier 2024 à 18h30 à la Maison du Carrefour
- Commune : Samedi 13 janvier 2024 à 18 h

Label « Villages d'avenir » : en 17 communes du Gard dont la commune de Val-d'Aigoual , ont été lauréates de ce label. Ces communes pourront être épaulées dans leurs projets (l'Etat qui va recruter 1 à 2 chefs de projet par département) par un interlocuteur qui sera un appui pour faire avancer les dits projets auprès des services de l'Etat

Café du siècle : suite au décès de Mme BOURDET , il sera pris contact avec les héritiers afin de savoir ce qu'il doit advenir du local commercial et de la licence 4 qui y était attachée

Travaux de la Traversée d'agglomération : 3 offres ont été reçues , mais en raison des surcoûts et des ajustements à faire, des négociations sont en cours.

CCAS : une opération de solidarité a été lancée en faveur des personnes isolées, en partenariat avec la Maison France Services (collecte puis distribution de petits colis gourmands)